Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260512-2026_05_11_01-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-01
Objet : Cession d'un bien du domaine privé de la Commune cadastré section A 129

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 ;

Vu la délibération N° 2024-04-03 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 relative à la cession du bien cadastré section A n°129 ;

Considérant que le bien immobilier situé 11 avenue de la Fontaine Salée, cadastré section A n°129, relève du domaine privé de la Commune ;

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre et d'actualiser la procédure de cession engagée en 2024 ;

Considérant que dans un souci de mise en concurrence, il convient de solliciter une quatrième agence de la commune, non consultée lors de la procédure de 2024,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260512-2026_05_11_01-DE

Considérant les évaluations réalisées par quatre agences immobilières locales et mises à jour en 2026, lesquelles font apparaître une estimation comprise entre 60 000 € et 90 000 € ;

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 18 juillet 2024, en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Madame la Maire rappelle que, conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, le Conseil Municipal est compétent pour décider des opérations immobilières concernant le domaine privé communal.

Il est proposé de poursuivre la cession du bien situé 11 avenue de la Fontaine Salée, cadastré A n°129, dans le prolongement de la procédure engagée en 2024, en tenant compte des nouvelles estimations réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** la cession à titre onéreux du bien immobilier sis 11 avenue de la Fontaine Salée, cadastré section A n°129 ;

- **Fixe** le prix de vente minimum à **60 000 €** ;

- **Autorise** la mise en vente du bien, notamment par tout moyen de publicité approprié (agences immobilières, site internet de la Commune, diffusion en ligne ou tout autre support) ;

- **Précise** que la consultation des agences immobilières a été réalisée à titre non exclusif et sans mandat de vente, uniquement aux fins d'estimation de la valeur vénale du bien ;

- **Autorise** Madame la Maire à engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de la vente, à négocier les conditions de cession dans la limite du prix fixé, à signer tout avant-contrat (promesse ou compromis de vente), ainsi que l'acte authentique ;

- **Précise** que les frais de notaire, de géomètre et, le cas échéant, de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260512-2026_05_11_01-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT
31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_02-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-02
Objet : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment les articles 255 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée par la loi n° 80-1042 du 23 Décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n° 81-82 du 2 Février 1981 renforçant la sécurité et protégeant les personnes et fixant les conditions dans lesquelles sont constitués les jurys d'assises et recrutés les jurés ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 12 Mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre de jurés de cour d'assises ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_02-DE

Vu la circulaire préfectorale en date du 3 Avril 2026 portant dispositions relatives au Jury d'Assises et établissement de la liste préparatoire et engageant les communes à constituer la liste préparatoire dans le délai de rigueur du 15 Juillet 2026 ;

- **Délibère**

Article 1 : Il est procédé à un tirage au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale et âgées de plus **de 23 ans** au 1er Janvier 2025. Par conséquent, les électeurs nés à compter du 1er Janvier 2004 et après devront être écartés.

Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté préfectoral portant établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année suivante (2 personnes pour Salies du Salat) soit 6 au total.

Article 2 : Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la Commune de Salies du Salat est la suivante :

1. ***ANTRAS Christine, épouse MUNOZ*** *– Née le 01/05/1965 – 7 rue du Peyron 31260 SALIES DU SALAT*

2. ***MASSON Jean-Louis*** *– Né le 01/08/1949 – 22 boulevard du Sel 31260 SALIES DU SALAT*

3. ***PERRET Jeanine*** *– Née le 24/07/1943 – 8 rue de la Psicine 31260 SALIES DU SALAT*

4. **FEBVIN Steven** – Né le 20/11/1995 – 44 rue de la République 31260 SALIES DU SALAT

5. **CRINON Cannelle** – Née le 02/07/2001 – 29 rue du Bout du Pont 31260 SALIES DU SALAT

6. **LATGER Caroline** – Née le 07/11/1979 – 12 avenue du Donjon 31260 SALIES DU SALAT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_02-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
Le Maire,





La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_03-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-03
Objet : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de taxe professionnelle unique et les Communes membres ont l'obligation de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette Commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette Commission est renouvelée, après chaque renouvellement municipal, par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_03-DE

Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées. Chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La loi ne prévoit pas de dispositions particulières sur le cumul des fonctions des membres : un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'Évaluation des Charges.

Madame la Maire expose que le Conseil Communautaire, en date du 16 Avril 2026, a renouvelé la même composition de la CLECT avec un représentant de chaque Commune, qui doit être désigné par chaque Conseil Municipal par délibération.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat en date du 16 Avril 2026 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées,

Sur proposition de Madame La Maire, le Conseil Municipal,

- **Décide que** Mme DURAND Isabelle représente la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
Le Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_04-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-04
Objet : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice et de défendre les intérêts de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 16°, L.2132-1 et L.2132-2,

Considérant :

- que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre celle-ci devant les juridictions administratives et judiciaires,
- que la Commune de Salies-du-Salat est mise en cause devant le tribunal administratif de Toulouse dans le cadre d'un recours introduit par Monsieur Abdelkader KOIBICH,
- qu'il convient d'assurer la défense des intérêts de la Commune dans cette instance,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Madame la Maire à ester en justice devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le cadre de la requête déposée par Monsieur KOIBICH Abdelkader contre l'arrêté du 3 Janvier 2023 le plaçant en congé de maladie ordinaire pour la période du 26 mars 2021 au 25 mars 2022 et l'arrêté du 3 Janvier 2023 le maintenant à demi-traitement à titre conservatoire à l'issue de ses droits à Congé de Maladie Ordinaire, dans l'attente de la décision du Comité Médical.

- **De désigner** Maître Gilles MAGRINI, du cabinet URBI & ORBI, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

- **De préciser** que les frais et honoraires liés à cette procédure seront supportés par la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
Le Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT * 31260 Haute-Garonne *

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_05-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-05
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Principal

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 (CFU) de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_05-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que Madame Cécile MOLLE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, assure la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté comme suit par la présidente de séance :

1 Commune de Salies du Salat - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	399 478,58	3 528 897,80	3 928 376,38
	Recettes réalisées (1)	B	97 698,05	3 117 717,34	3 215 415,39
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	311 064,75	4 764 006,44	5 075 071,19
	Dépenses réalisées (1)	E	295 012,61	4 313 669,42	4 608 682,03
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-197 314,56	-1 195 952,08	-1 393 266,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-88 413,83	1 235 108,64	1 146 694,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-285 728,39	39 156,56	-246 571,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-285 728,39	39 156,56	-246 571,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal de la Commune ;
- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_05-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_06-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-06
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Résidence "Les Salatines"

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_06-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que Madame Cécile MOLLE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, assure la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté comme suit par la présidente de séance :

2 Résidence les Salatines - 2 Résidence les Salatines - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	147 424,06	147 424,06
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	128 327,95	128 327,95
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	271 643,05	96 229,00	367 872,05
	Dépenses réalisées (1)	E	1 346,00	77 147,57	78 493,57
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 346,00	51 180,38	49 834,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	271 643,05	-51 195,06	220 447,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	270 297,05	-14,68	270 282,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	270 297,05	-14,68	270 282,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget annexe de la Résidence « Les Salatines »,
- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_06-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_07-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-07
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Établissement Thermal

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_07-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que Madame Cécile MOLLE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, assure la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté comme suit par la présidente de séance :

3 Thermes - 3 Thermes - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	336 783,48	1 578 692,14	1 915 475,62
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	1 511 857,86	1 511 857,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 500,00	1 192 437,58	1 241 937,58
	Dépenses réalisées (1)	E	42 620,79	784 327,17	826 947,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-42 620,79	727 530,69	684 909,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-287 283,48	-386 254,56	-673 538,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-329 904,27	341 276,13	11 371,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-329 904,27	341 276,13	11 371,86

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget annexe de l'Établissement Thermal,
- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_07-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT
31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_08-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-08
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Spa

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_08-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que Madame Cécile MOLLE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, assure la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté comme suit par la présidente de séance :

6 SPA - 6 SPA - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	49 039,64	743 780,45	792 820,09
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	730 190,02	730 190,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 000,00	398 287,29	402 287,29
	Dépenses réalisées (1)	E	1 033,96	313 354,71	314 388,67
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 033,96	416 835,31	415 801,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-45 039,64	-345 493,16	-390 532,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-46 073,60	71 342,15	25 268,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-46 073,60	71 342,15	25 268,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget annexe du Spa,
- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_08-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_09-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-09
Objet : Affectation des résultats 2025 : Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 de la Commune, décide d'affecter le résultat du budget principal comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_09-DE

Affectation du résultat de l'exercice	
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 195 952,08 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 235 108,64 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	39 156,56 €
D Solde d'exécution d'investissement	-285 728,39 €
E Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	285 728,39 €
Affectation = C	39 156,56 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	39 156,56 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0,00 €
Déficit reporté D 002	

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_09-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT
31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_10-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-10
Objet : Affectation des résultats 2025 : Établissement Thermal

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 de la Commune, décide d'affecter le résultat du budget annexe de l'Etablissement Thermal comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_10-DE

Affectation du résultat de l'exercice	
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	727 530,69 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-386 254,56 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	341 276,13 €
D Solde d'exécution d'investissement	-329 904,27 €
E Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	329 904,27 €
Affectation = C	341 276,13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	329 904,27 €
2) H Report en fonctionnement R 002	11 371,86 €
Déficit reporté D 002	

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_10-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT
31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_11-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-11
Objet : Affectation des résultats 2025 : Spa

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 de la Commune, décide d'affecter le résultat du budget annexe Spa comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_11-DE

Affectation du résultat de l'exercice	
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	416 835,31 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-345 493,16 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	71 342,15 €
D Solde d'exécution d'investissement	-46 073,60 €
E Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	46 073,60 €
Affectation = C	71 342,15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	46 073,60 €
2) H Report en fonctionnement R 002	25 268,55 €
Déficit reporté D 002	

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : Mme BASTIANELLI Sabine

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_11-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT
31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_12-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-12
Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sabine BASTIANELLI, Maire, vote les propositions nouvelles du budget principal de la Commune pour l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_12-DE

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	**645 218,78**		**645 218,78**	**0,0**
60 - Achats et variation des stocks	270 840,78		270 840,78	0,0
61 - Services extérieurs	272 880,00		272 880,00	0,0
62 - Autres services extérieurs	73 125,00		73 125,00	0,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	28 373,00		28 373,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**1 432 180,00**		**1 432 180,00**	**0,0**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	30 000,00		30 000,00	0,0
64 - Charges de personnel	1 402 180,00		1 402 180,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	**502 808,39**		**502 808,39**	**0,0**
66 - Charges financières	**27 500,00**		**27 500,00**	**0,0**
67 - Charges spécifiques	**500,00**		**500,00**	**0,0**
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	**883,00**		**883,00**	**0,0**
Total dépenses réelles	**2 609 090,17**		**2 609 090,17**	**0,0**
Total dépenses d'ordre	**358 617,83**		**358 617,83**	**0,0**
Total dépenses de fonctionnement	**2 967 708,00**		**2 967 708,00**	**0,0**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**511 200,00**		**511 200,00**	**0,0**
73 - Impôts et taxes	**238 713,00**		**238 713,00**	**0,0**
731 - Impositions directes	**1 657 249,00**		**1 657 249,00**	**0,0**
74 - Dotations et participations	**344 996,00**		**344 996,00**	**0,0**
75 - Autres produits de gestion courante	**105 550,00**		**105 550,00**	**0,0**
013 - Atténuations de charges	**110 000,00**		**110 000,00**	**0,0**
Total recettes réelles	**2 967 708,00**		**2 967 708,00**	**0,0**
Total recettes de fonctionnement	**2 967 708,00**		**2 967 708,00**	**0,0**

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	285 728,39		285 728,39	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	134 296,00		134 296,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	47 750,00		47 750,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	**467 774,39**		**467 774,39**	**0,0**
Total dépenses d'investissement	**467 774,39**		**467 774,39**	**0,0**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
024 - Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00		70 000,00	0,0
10 - Dotations, fonds divers et reserves	39 156,56		39 156,56	0,0
Total recettes réelles hors opérations	**109 156,56**		**109 156,56**	**0,0**
Total recettes d'ordre	**358 617,83**		**358 617,83**	**0,0**
Total recettes d'investissement	**467 774,39**		**467 774,39**	**0,0**

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement				

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_12-DE

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_13-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-13
Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Résidence "Les Salatines"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sabine Bastianelli, Maire, vote les propositions nouvelles du budget annexe de la Résidence « Les Salatines » pour l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_13-DE

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	69 051,40		69 051,40	0,0
60 - Achats et variation des stocks	10 000,00		10 000,00	0,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	59 051,40		59 051,40	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 206,00		1 206,00	0,0
002 - Déficit de fonctionnement reporté	14,68		14,68	0,0
Total dépenses réelles	70 272,08		70 272,08	0,0
Total dépenses de fonctionnement	70 272,08		70 272,08	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00		5 000,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	65 272,08		65 272,08	0,0
Total recettes réelles	70 272,08		70 272,08	0,0
Total recettes de fonctionnement	70 272,08		70 272,08	0,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
21 - Immobilisations corporelles	270 297,05		270 297,05	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	270 297,05		270 297,05	0,0
Total dépenses d'investissement	270 297,05		270 297,05	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	270 297,05		270 297,05	0,0
Total recettes réelles hors opérations	270 297,05		270 297,05	0,0
Total recettes d'investissement	270 297,05		270 297,05	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement				

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_13-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_14-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-14
Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Établissement Thermal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sabine BASTIANELLI, Maire, vote les propositions nouvelles du budget annexe de l'Établissement Thermal pour l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_14-DE

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	**304 150,00**		**304 150,00**	**0,0**
60 - Achats et variation des stocks	212 400,00		212 400,00	0,0
61 - Services extérieurs	67 750,00		67 750,00	0,0
62 - Autres services extérieurs	1 000,00		1 000,00	0,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	23 000,00		23 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**370 000,00**		**370 000,00**	**0,0**
62 - Autres services extérieurs	370 000,00		370 000,00	0,0
66 - Charges financières	**22 942,35**		**22 942,35**	**0,0**
67 - Charges spécifiques	**2 600,00**		**2 600,00**	**0,0**
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	**11 884,00**		**11 884,00**	**0,0**
Total dépenses réelles	**711 576,35**		**711 576,35**	**0,0**
Total dépenses d'ordre	**73 423,28**		**73 423,28**	**0,0**
Total dépenses de fonctionnement	**784 999,63**		**784 999,63**	**0,0**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**600 000,00**		**600 000,00**	**0,0**
75 - Autres produits de gestion courante	**173 627,77**		**173 627,77**	**0,0**
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**11 371,86**		**11 371,86**	**0,0**
Total recettes réelles	**784 999,63**		**784 999,63**	**0,0**
Total recettes de fonctionnement	**784 999,63**		**784 999,63**	**0,0**

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	329 904,27		329 904,27	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	69 973,28		69 973,28	0,0
21 - Immobilisations corporelles	3 450,00		3 450,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	**403 327,55**		**403 327,55**	**0,0**
Total dépenses d'investissement	**403 327,55**		**403 327,55**	**0,0**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et reserves	329 904,27		329 904,27	0,0
Total recettes réelles hors opérations	**329 904,27**		**329 904,27**	**0,0**
Total recettes d'ordre	**73 423,28**		**73 423,28**	**0,0**
Total recettes d'investissement	**403 327,55**		**403 327,55**	**0,0**

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement				

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_14-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,





La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_15-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-15
Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Spa

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sabine BASTIANELLI, Maire, vote les propositions nouvelles du budget annexe du Spa pour l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_15-DE

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	59 550,00		59 550,00	0,0
60 - Achats et variation des stocks	37 850,00		37 850,00	0,0
61 - Services extérieurs	14 500,00		14 500,00	0,0
62 - Autres services extérieurs	2 000,00		2 000,00	0,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	5 200,00		5 200,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00		120 000,00	0,0
62 - Autres services extérieurs	120 000,00		120 000,00	0,0
Total dépenses réelles	179 550,00		179 550,00	0,0
Total dépenses de fonctionnement	179 550,00		179 550,00	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	100 000,00		100 000,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	54 281,45		54 281,45	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	25 268,55		25 268,55	0,0
Total recettes réelles	179 550,00		179 550,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	179 550,00		179 550,00	0,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	46 073,60		46 073,60	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	46 073,60		46 073,60	0,0
Total dépenses d'investissement	46 073,60		46 073,60	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et reserves	46 073,60		46 073,60	0,0
Total recettes réelles hors opérations	46 073,60		46 073,60	0,0
Total recettes d'investissement	46 073,60		46 073,60	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement				

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_15-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_16-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-16
Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Madame la Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	53.38 %	53.38 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	100.29 %	100.29 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.73 %	12.73 %

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_16-DE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 53.38 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 100.29 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12.73 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,





La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_16-DE
S²LO

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : **523 SALIES DU SALAT**
ARRONDISSEMENT : **31 SAINT GAUDENS**
TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE SAINT-GAUDENS**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 666 951	53,38	118,50	2 671 000	1 425 780	53,38	1 425 780
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	13 154	100,29	235,04	13 200	13 238	100,29	13 238
Taxe d'habitation (TH)	269 487	12,73	55,97	269 100	34 256	12,73	34 256
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		1 473 274
					Total		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 1 473 274 = 1	53,38
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		100,29
Taxe d'habitation (TH)		12,73
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 473 274 Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			25 527	0	0	- 386 025	- 360 498

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1 473 274		- 360 498		1 112 776

À TOULOUSE
Le 27 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260

Le 11/05/2026
Pour la Commune,
La Maire, Mme BASTIANELLI Sabine

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_16-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 523 SALIES DU SALAT
ARRONDISSEMENT : 31 SAINT GAUDENS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-GAUDENS

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

V – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	1 675
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	19 985
d. Logements sociaux et longue durée	2 561
Taxe foncière sur le non bâti :	1 194
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	112
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	216 499
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	4 229
c. Par la loi (autres)	185
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	269 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-2 508
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,628254
d. Taux FB commune 2020	16,05
e. Taux FB département 2020	21,90

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national 12	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental 13	Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	50,39	125,98	7,48	118,50
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	97,23	243,08	8,04	235,04
Taxe d'habitation (TH)	23,67	27,45	68,63	12,66	55,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,00
b. Taux maximum de la majo	1,27

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	30,70

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_16-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : C523 SALIES DU SALAT
ARRONDISSEMENT : 31 SAINT GAUDENS
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE SAINT-GAUDENS

N° 1259 CC
TAUX
FDL
2026

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

n application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et ffectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

a sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des aux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi e finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

es articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de nances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	1 828 098	x	8,55	=	156 302
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	0				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées					31 158
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020					83
= Ressources communales supprimées par la réforme					187 543 (A)

*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	519 271
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	533
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme	519 804 (B)

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	374 514	+	519 271	=	893 785 (C)

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département	187 543 (A)	–	519 804 (B)	=	- 332 261 (D)

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-332\,261\ (D)}{893\,785\ (C)} = 0{,}628254\ (E)$$

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.
Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_17-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-17
Objet : Subvention d'équilibre budgets annexes : Résidence "Les Salatines", Établissement Thermal, Spa

Madame la Maire explique que lors de la préparation du budget primitif 2026 de la Commune de Salies du Salat, le versement d'une subvention du budget principal a permis d'équilibrer les budgets annexes suivant : Résidence « Les Salatines », Établissement Thermal et Spa.

Il convient de finaliser les montants maximums de ces subventions prévus selon les modalités suivantes :

- Résidence « Les Salatines » : subvention de 65 272,08 euros.
- Etablissement Thermal : subvention de 173 627,77 euros.
- Spa : subvention de 54 281,45 euros.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_17-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• **Autorise** le versement des subventions maximums aux budgets annexes suivants :

- Résidence « Les Salatines » : subvention de 65 272,08 euros.
- Etablissement Thermal : subvention de 173 627.77 euros.
- Spa : subvention de 54 281.45 euros.

• **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

• **Autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_18-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Saint-Gaudens
Canton de Bagnères de Luchon
Commune de Salies du Salat

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASTIANELLI Sabine.

Etaient présents :
M. ALBERT Jean-Jacques, Mme ANDREETTO Murielle, Mme AURIAC Ingrid, M. BARBARESCO Rémi, Mme BASTIANELLI Sabine, M. BISCARO Patrick, M. BOUGIE Christophe, Mme BOUNY Amandine, Mme DURAND Isabelle, M. DUVIEUBOURG Patrice, Mme JOYEUX Armelle, M. LEDOUX Marc, M. LOUIS Jean-Michel, Mme MASSA Marie, Mme MOLLE Cécile, M. MONTAURIOL Maxime, M. RAYNAUD Christian, Mme RICHARD Océane, Mme RODELLAR Carine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MASSA Marie

Numéro interne de l'acte : 2026-05-11-18
Objet : Subvention d'équilibre budget : CCAS

Madame la Maire explique que lors de la préparation du budget primitif 2026 de la Commune de Salies du Salat, le versement d'une subvention du budget principal a permis d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il convient de finaliser le montant maximal de cette subvention prévus selon les modalités suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Subvention de 50 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• **Autorise** le versement d'une subvention maximale de 50 000 euros en Fonctionnement pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 031-213105232-20260511-2026_05_11_18-DE

• **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

• **Autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SALIES DU SALAT
La Maire,

MAIRIE de SALIES du SALAT 31260 Haute-Garonne

La secrétaire,